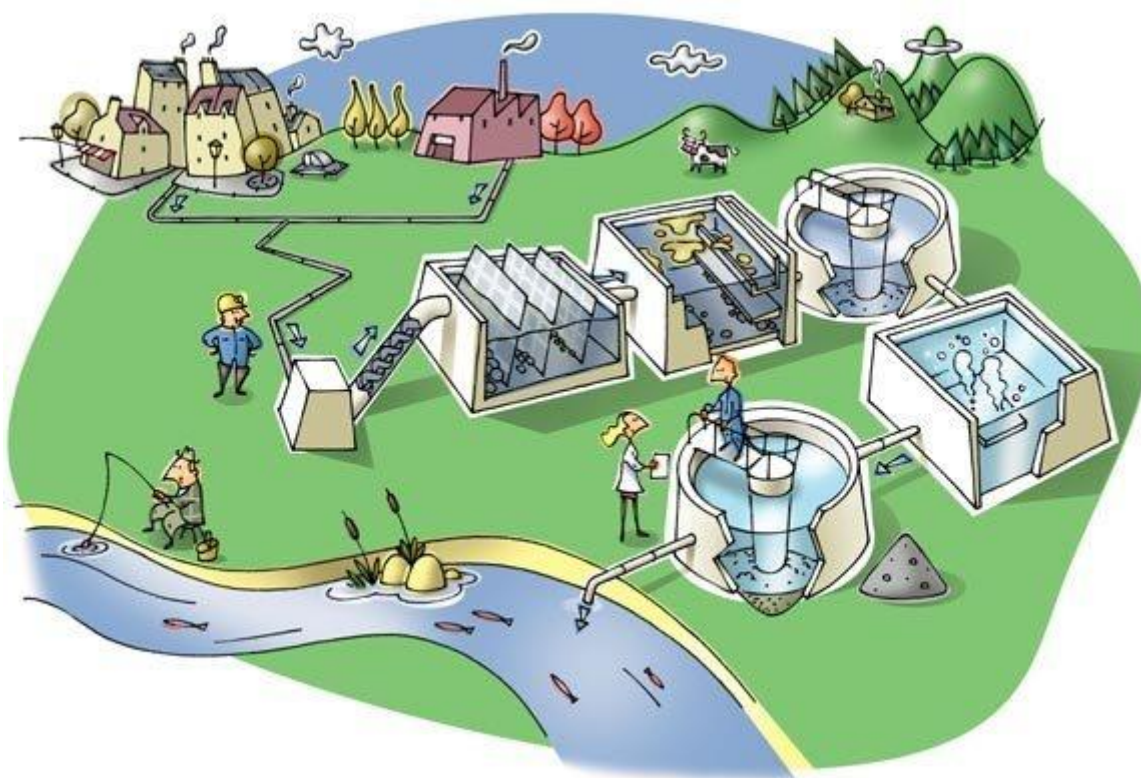




RAPPORT ANNUEL
sur le PRIX et la QUALITE
du service public de l'assainissement
EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	3
A. Les caractéristiques générales du service.	3
B. Le mode de gestion du service.	5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.	5
A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2025..	5
B. La station d'épuration.....	6
B.1. Présentation générale.....	6
B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.....	7
B.3. Le volume des effluents traités	8
B.4. Les rendements épuratoires de la station	8
B.5. La production des boues et leur devenir	9
C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.	10
D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.	10
3. LES INDICATEURS FINANCIERS.	11
A. Le prix de l'assainissement.	11
A.1. La tarification.....	11
A.2. Évolution du tarif de l'assainissement.....	11
A.3. La facture d'un usager de 120 m ³	12
A.4. Évolution de la recette d'exploitation	12
B. Les autres recettes d'exploitation du service.	12
C. La dette du service public d'assainissement collectif.	13
D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.....	13
E. Les dépenses de travaux réalisées en 2025.....	13
CONCLUSION.....	13

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

A. Les caractéristiques générales du service.

✓ Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées concerne le centre-ville du Faouët.

✓ La population raccordée au réseau d'assainissement collectif en 2025

Le service comporte 1 108 abonnés dont 5 abonnés consommant plus de 6 000 m³ par an (CADF, SA MONTFORT, l'hôpital, le centre aquatique et la station d'eau potable de Barrégant). Selon le dernier recensement (population totale au 1^{er} janvier 2020), le territoire du Faouët contient 2 856 habitants pour 1 382 logements occupés soit une moyenne de 2,06 habitants par logement. Nous pouvons estimer de manière approximative que la charge de pollution domestique raccordée à la station d'épuration est actuellement de **2 241 équivalents-habitants**.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	1 111	1 104	1 108	1 108	1 112	1 115	1 108
Nombre d'habitants raccordés estimé	2 197	2 203	2 207	2 217	2 237	2 241	2 247
Volumes facturés (m ³ – consommations < 6 000 m ³)	69 106	65 052	61 747	78 515	64 548	65 775	73 509
Volume produit par personne (m ³)	31.45	29.50	28.00	27.55	28.85	29.35	32.80
Volumes facturés (m ³ – consommations > 6 000 m ³)	93 928	101 111	94 250	194 162	155 003	148 133	180 884

Il est précisé que la CADF dispose de forages. Ainsi, la station reçoit plus de volumes d'eaux usées que d'eaux potables facturées.

Gros consommateurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CADF volume AEP	60 202	55 566	75 519	92 548	97 219	134 216
CADF volume total	233 411	282 559	259 494	233 574	216 637	214 905
SA MONTFORT	19 677	19 797	18 358	17 462	20 442	18 072
HOPITAL	12 852	12 295	12 325	12 145	11 632	9 643
CENTRE AQUATIQUE	8 380	6 592	5 092	7 580	5 613	6 141
EAU DU MORBIHAN – Station de Barrégant *	11 895	15 525	18 363	25 268	13 227	12 812

**Régularisation par STGS depuis 2018 sur les années 2022, 2023 et 2024.*

La CADF a l'autorisation de rejeter à la station d'épuration 1 300 m³ par jour, 1 200 kg de DBO₅ par jour (soit l'équivalent de 20 000 équivalents habitants), 784 kg de MES par jour et 208 kg de NTK par jour. Ainsi, pour une consommation annuelle de 214 905 m³, cela représente un débit moyen de 856 m³ par jour (usine fermée les week-ends).

✓ Le réseau d'assainissement collectif

23,4 km de canalisations gravitaires et 3,5 km de conduites de refoulement.
Les ouvrages existants sur le réseau sont les suivants :

OUVRAGES	NOMBRE
Dessableurs	0
Déversoirs d'orage	0
Postes de relèvement	11
Regards EU séparatif	Non renseigné

NOM du poste et type des pompes installées	Capacité de refoulement théorique	Capacité de refoulement contrôlée (diagnostic SCE)
Stang Vraz FLYGT CP 3127 SH	Q= 9 l/s P1 :33 m3/h P2 : 33 m3/h	P1 = 28.6 m3/h P2 = 11.1 m3/h
Parc Charles FLYGT DP 3152HT 281 vortex	Q=11.20 l/s P1= 40 m3/h P2 :40 m3/h	P1 = 34.56 m3/h P2 = 38.9 m3/h
Hôpital (rue des bergères) KSB KRTF 80 315/122UG160 vortex	Q : 12.40 l/s P1 :44 m3/h P2 :44 m3/h	P1 = 13.00 m3/h P2 = 13.50 m3/h
Impasse de la sapinière (cité LE ROUX) MENGIN PS 65 195/190/180/4P	Q : 5 l/s P1 : 18 m3/h P2 :18 m3/h	P1 = 15.84 m3/h P2 = 10.30 m3/h
Route de ste barbe (Kerroc'h) MENGIN PS 40/70 2P	Q : 3.41 l/s P1 : 7.2 m3/h P2 : 7.2 m3/h	P1 = 11.20 m3/h P2 = 7.74 m3/h
Kernot Nord	Q : 2 l/s P1 :12.3 m3/h P2 : 12.3 m3/h	
Kernot Sud FLYGT CP 3057 ;181 ;HT.53 262.003160	Q:5.5 l/s P1: 20 m3/h P2: 20 m3/h	P1= 29.23 m3/h P2 = 25.50 m3/h
Coat pales FLYGT MP 3012 HT 262 Roue Grinder dilacératrice	Q : 1.5 l/s P1 : 5.13 m3/h P2 :5.13 m3/h	P1 = 17.3 m3/h P2 = 17.5 m3/h
Chemin de Sainte Barbe FLYGT MP 3127 HT 252	4.7 l/s P1 : 17 m3/h P2 : 17m3/h	P1 = 17.20 m3/h P2 = 18.81 m3/h
Les Ursulines FLYGT MP 3085 18SH 53 25500 2456	Q : 5.90 l/s P1 : 21 m3/h P2 : 21 m3/h	P1 = 15.4 m3/h P2 = 11.5 m3/h
Rue du Midi FLYGT DP 3057 MT 252 vortex	Q : 2.60 l/s P1 : 9 m3/h P2 : 9 m3/h	P1 = 10.26 m3/h P2 = 9.57 m3/h
Route de Pont Priant FLYGT DP 3068 180 HT 5322000173 vortex	Q : 3.60 l/s P1 : 12 m3/h P2 : 12 m3/h	P1 = 11.70 m3/h P2 = 15.00m3/h

✓ La station d'épuration

La capacité de traitement de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les eaux usées si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La station d'épuration du Faouët a une capacité théorique de traitement de 23 500 équivalents-habitants :

Capacité nominale organique de 1 410 kg de DBO₅/j

Capacité hydraulique nominale de 1 659 m³/j

La station d'épuration est alimentée, d'une part, par une canalisation provenant de la ZI de Pont Min (effluents essentiellement industriels) et, d'autre part, par une canalisation provenant du centre-ville (effluents domestiques).

Le traitement de l'eau se fait de la façon suivante :

- Prétraitement (dégrillage, dégraissage et dessablage) ;
- Traitement biologique (zone d'anoxie et bassin d'aération à boues activées) ;
- Clarification (clarificateur) ;
- L'extraction et stockage des boues (trois silos de stockage des boues pour une capacité totale de 380 m³) ;
- Rejet des eaux vers trois lagunes ;
- Rejets des eaux vers la rivière Ellé.

Le volume de boues épandues en 2025 est de 4 477 m³ à une siccité de 12g/litre soit 54 tonnes de matières sèches. Le volume a augmenté de 133% par rapport à 2024 (-66% de siccité). Ces boues sont valorisées en agriculture.

B. Le mode de gestion du service.

L'exploitation du service est gérée en régie.

La société STGS assure la facturation, le recouvrement et le reversement à la mairie de la redevance d'assainissement collectif.

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2025.

La collectivité a réalisé en 2025 :

- Six branchements de réseau : 10 170 € ;
- Remplacement de deux pompes : 4 776 € ;
- Fabrication et montage d'un bloc presse neuf nouvelle génération pour la station d'épuration : 32 688,32 € ;
- Travaux de réhabilitation de la station d'épuration (soldes) : 116 097,18 € ;
- Travaux de réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées à la ZI de Pont-Min : 147 251,94 €.

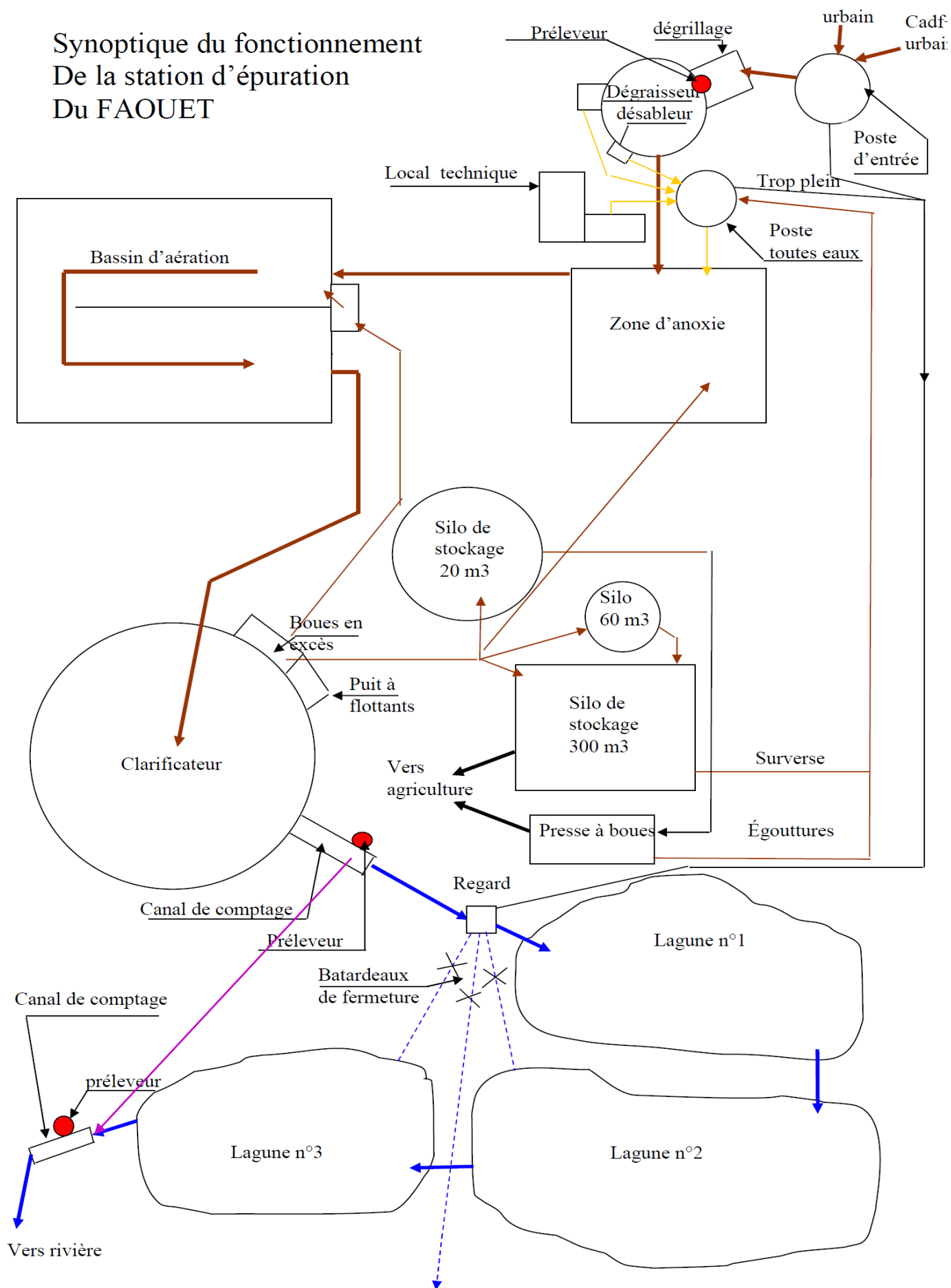
B. La station d'épuration.

B.1. Présentation générale.

FILIERE D'EPURATION		BOUES ACTIVEES	
CONSTRUCTEUR			
ANNEE DE MISE EN SERVICE		09/06/1981	
LIEU D'IMPLANTATION		Stéroulin	
DONNEES CONSTRUCTEURS	CAPACITE NOMINALE	23 500	équ. hab.
	DEBIT	1 659	m ³ / j
	DBO ₅	1 410	kg / j
NORMES DE REJET		Arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 (ICPE)	
MILIEU RECEPTEUR		Ellé	
DEGRILLEUR		Manuel	
DEGRAISSEUR DESSABLEUR AERE		49 m ³	
BASSIN D'ANOXIE		460 m ³	
BASSIN D'AERATION		4 245 m ³ 6 turbines de 24 kW	
DECANTATEUR SECONDAIRE		1 157 m ³ 2 pompes de recirculation de 110 m ³ /h 1 pompe d'extraction de 45m ³ /h	
LAGUNES DE FINITION		4 450 m ³	
EPAISSISSEURS		300 m ³ et 60 m ³	
EPAISSISSEUR HERSE		40 m ³	
DESHYDRATATION MECANIQUE		Press Deg 2m type 762	
DESTINATION DES BOUES		EPANDAGE AGRICOLE	
PLAN D'EPANDAGE EXISTANT		OUI	
SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES		ABER ENVIRONNEMENT	

B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.

Synoptique du fonctionnement De la station d'épuration Du FAOUET



B.3. Le volume des effluents traités.

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charge hydraulique entrée (m ³ /j)	Moy	819	1 166	1 371	1 307	1 257	1 348	1 250	1 202
	Min	197	570	210	380	118	63	350	314
	Max	1 542	3 213	2 746	2 934	3 330	3 224	3 269	2 862
Charge organique entrée (kg DBO ₅ /j)	Moy	401	399	351	280	479	671	493	362
	Min	158	166	127	56	170	198	114	191
	Max	824	803	857	409	807	1 297	1 367	696
Taux par rapport aux capacités nominales	% hydro	49,4	70,28	82,60	78,78	75,8	81	75	72
	% orga	25,5	28,3	24,90	24,65	34	48	33	25,70

Les volumes rejetés par la CADF à la station d'épuration sont de 214 905 m³ et ceux de Montfort de 18 072 m³. La station a reçu 438 896 m³ d'eaux usées soit environ 1 202 m³/jour.

B.4. Les rendements épuratoires de la station

Les rendements épuratoires figurent à la page suivante.

En 2025, la station a reçu en moyenne :

- 1 202 m³ par jour soit 72,00 % de sa capacité hydraulique ;
- 362 kg de DBO₅ par jour soit 25,70 % de sa capacité organique.

Le rejet est de bonne qualité, les concentrations en NH₄⁺ sont également respectées (non présentées dans ce tableau). Quelques rendements minimums non atteints pour les MES, liés aux forts débits arrivant à la station d'épuration.

Synthèse annuelle des b24h

Mois	Débit m³/j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DCO filtrée		DBO ₅			DBO ₅ filtrée		Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	Température °C
			E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %	S mg/l	Rdt %		E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %		
Jan.	1 600	96,4	1 336	2	98,2	2 584	34,6	94	34,6	94	510	3	94,7	3	94,7	36,2	87,7	0,635	92,2	87,7	4,72	54	10,8	0,319		233	
Fév.	1 435	86,5	757	2,23	96,9	757	20,2	72,5	20,2	72,5	317	3	95,9	3	95,9	22,5	84,5	1,18	91,5	84,5	3,63	73,9	9,15	0,371		75	
Mars	1 160	69,9	216	2,23	92,5	691	33	89,5	33	89,5	482	3,67	97,7	3,67	97,7	34,2	96,5	0,975	95,6	96,5	2,83	87	5,35	0,292		15,2	
Avril	1 101	66,4	25,6	2,71	20,6	1 074	31	92,1	31	92,1	340	3	97,2	3	97,2	24,1	82,3	1,18	92,2	82,3	3,24	78,5	3,01	0,381		59	
Mai	1 036	62,4	798	3,23	97,4	1 315	31,3	95,1	31,3	95,1	696	3,25	98,1	3,25	98,1	49,4	92	1,63	92,7	92	3,92	82,3	9,82	0,465		34,2	
Juin	1 096	66,1	483	2,92	95,5	806	31,5	89,4	31,5	89,4	368	3	95,6	3	95,6	26,1	68	1,45	88,8	68	4,08	67,8	9,64	0,567		29,8	
Juil.	1 100	66,3	333	4,79	89,1	787	31	88,2	31	88,2	332	3	94,6	3	94,6	23,5	81,6	2,16	84	81,6	3,58	73,5	7,28	0,767		55	
Août	1 011	60,9	504	6,08	92	699	37,3	87,9	37,3	87,9	215	3	93,7	3	93,7	15,2	61,8	1,85	86,5	61,8	3	78	3,03	0,836		43,6	
Sept.	1 004	60,5	327	4,15	91,7	646	30	89,4	30	89,4	191	3	92,8	3	92,8	13,5	80,1	1,73	90	80,1	2,3	86,7	8,52	0,361		71,2	
Oct.	1 020	61,5	330	5,5	88,2	883	35,6	89,4	35,6	89,4	407	3	96,1	3	96,1	28,8	98,1	1,62	91,4	98,1	2,98	84,1	8,85	0,465		88,4	
Nov.	1 166	70,3	260	6,58	79,6	627	32	85,4	32	85,4	225	3,25	91,7	3,25	91,7	16	84,4	2,33	83,4	84,4	4,67	67,6	4,78	0,477		110	
Déc.	1 709	103	272	3,33	83,7	710	30	79,8	30	79,8	261	3	89	3	89	18,5	67,5	1,06	85,1	67,5	3,58	50,2	3,22	0,437		183	
Moy.	1 202	72,5	470	3,77	98,8	965	29,9	95,3	29,9	95,3	362	3,08	98,9	3,08	98,9	25,7	82	1,45	97,6	82	3,55	94,4	6,96	0,479	90,8	2,73	
Min.	314	18,9	4,22	2	92,2	431	6	88,6	6	88,6	191	3	97,6	3	97,6	13,5	61,8	0,01	96	61,8	1,8	90,1	3,01		61,8	0	
Max.	2 862	173	2 402	21	99,8	4 083	50	98,5	50	98,5	696	5	99,4	5	99,4	49,4	98,1	4,4	98,9	98,1	6,2	97,7	10,8	1,4	97,7	43,4	
Normes				20	95				80				90	25				10/15			15	80		2	90		

Les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus sont des moyennes à l'échelle mensuelle, sauf les valeurs Minimum et Maximum qui sont des valeurs journalières.

B.5. La production des boues et leur devenir

Les boues sont stockées dans deux silos de 300 m3.

Année	Charge traitée Kg DBO ₅ /j	Production de boues calculée en TMS/an	Boues produites en TMS/an
2015	258	75	62
2016	268	78	72
2017	457	133	53
2018	Donnée inconnue	Donnée inconnue	41
2019	399	87	77,9
2020	351	77	115
2021	280	61	124
2022	479	104	204
2023	671	146	283
2024	473	103	68
2025	362	79	54

En 2025, 4 477 m3 de boues ont été épandues sur 104 hectares représentant 54 tonnes de matières sèches.

Les épandages ont été réalisés par l'entreprise E.T.A. Didier PERRET (Le Croisty).

Les épandages ont permis de fertiliser du maïs, des prairies, du ray-grass et du colza.

La quantité de matière sèche produite correspond à la quantité moyenne produite par 3 354 habitants (moyenne nationale : 50 g/MS/jr/EH).

C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

		Nombre de points	Points obtenus
X	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
X	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
X	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	10
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
X	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)	10	10
X	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
X	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
X	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10
X	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
TOTAL		100	80

D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.

La station d'épuration mixte du Faouët située au Stéroulin est régie par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 autorisant Monsieur le Maire à poursuivre l'exploitation de la station d'épuration communale sous la rubrique 2752 de la nomenclature des installations classées. Cet arrêté a été modifié par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 20 juin 2019 concernant les modalités d'épandage.

Chaque année des améliorations sont mises en œuvre pour le bon fonctionnement du service mais le point d'amélioration le plus urgent et important reste la mise aux normes de la station d'épuration vieillissante.

Grâce à l'étude/diagnostic et à l'accompagnement du cabinet d'études SCE basé à NANTES, la commune a pu définir et arrêter son programme d'investissement estimé à 1 000 000 € HT pour la réhabilitation de certaines installations au sein de la station d'épuration actuelle.

A l'été 2022, le marché public de travaux concernant la réhabilitation de la station d'épuration communale a été attribué à la société OTV sise à CINQ MARS LA PILE (37) pour un montant de 1 130 000,00 € hors taxes.

Ces travaux sont subventionnés par l'Etat (Plan de relance - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020) à hauteur de 500 000 € et par le Département du Morbihan (Fonds d'intervention en eau potable et assainissement 2021) à hauteur de 99 000 €, soit au total 53 % du projet. L'auto-financement de la commune s'élève donc à 531 000 € (soit 47 %).

La commune avait prévu, dès 2022, de commencer ces travaux mais après un appel d'offres infructueux en 2021, la commune a finalement vu ces travaux commencer en 2023 après les autorisations nécessaires obtenues. Ces travaux complexes se sont déroulés toute l'année 2024 et se sont terminés courant 2025 et ont été réceptionnés officiellement en septembre 2025.

Les travaux portaient principalement sur la réhabilitation des différents ouvrages vétustes de la station, notamment pour les filières eau et boues avec la création d'une aire de stockage des boues de minimum 460 m² y compris zone d'accueil de bennes à boues.

Fin 2025 et afin d'anticiper les travaux de la Zone Industrielle de Pont-Min intercommunale, par Roi Morvan Communauté, la commune a entrepris la réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées sur le Parc d'activités de Pont-Min au Faouët, pour un montant hors taxes de 148 332,90 € avec la société ATEC REHABILITATION sise à PLERNEUF (22170).

3. LES INDICATEURS FINANCIERS.

- Le prix de l'assainissement.

A.1. La tarification.

Le service assainissement est assujéti à la TVA. Le tarif comporte une part « abonnement » et un tarif par m3 consommé. Le conseil municipal fixe chaque année le montant applicable. Le tarif applicable à l'année 2024 a été fixé par la délibération n° 57/2023 du conseil municipal au cours de la séance du 15 novembre 2023. Cette redevance s'élève à 80,95 € par branchement et à 1,0411 € par m3 consommé de 0 à 30 m3 et à 2,0859 € par m3 consommé après 30 m3. Elle permet d'équilibrer le budget eaux usées de la collectivité qui finance les investissements nécessaires au développement du service. Ces tarifs avaient été fortement revalorisés le 18 décembre 2014 pour l'année 2015 et sont restés inchangés en 2016 et 2017. Comme en 2018, 2019, 2020 et 2021 ces tarifs ont été augmentés de 2%. Concernant l'année 2022, ces tarifs ont subi une augmentation de 1% puis de 2% en 2023 et en 2024 et en 2025, une augmentation de 1%.

Conformément à la réforme des redevances des agences de l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2025, les redevances "pollution domestique" et "modernisation des réseaux de collecte" disparaissent. Trois nouvelles redevances sont créées : une redevance sur la consommation d'eau potable, par l'intermédiaire de la facture d'eau, sans plafonnement sur l'ensemble des volumes facturés (exception faite des volumes facturés liés à l'élevage sous réserve d'un comptage spécifique) ; et deux redevances pour performance dues par les collectivités gestionnaires : performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif. Il s'agit d'une contre-valeur appliquée par l'entité gestionnaire du service d'eau ou d'assainissement afin de couvrir le montant de la redevance qui sera à sa charge.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner les actions de préservation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

A.2. Évolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Part fixe (par an)	Abonnement	74.78	76.28	77.80	78.58	80.15	80.95	81.76
Part proportionnelle								
✓ 0 à 30 m3	le m3	0.9255	0.9440	1.0006	1.0106	1.0308	1.0411	1.0515
✓ > 30 m3	le m3	1.9270	1.9655	2.0048	2.0248	2.0652	2.0859	2.1068

A.3. La facture d'un usager de 120 m³

La facture d'un usager de 120 m³ est la suivante :

	Part Collectivité H.T.	Redevance des Performances des systèmes d'assainissement collectif	TVA	Total TTC
Abonnements	81,76 €			81,76 €
Consommations		10,08 €		10,08 €
Tranche 1 de 0 à 30 m ³	31,55 €			31,55 €
Tranche 2 de 31 à 150 m ³	189,61 €			189,61 €
Total	302,92 €	10,08 €		313,00 €

A.4. Évolution de la recette d'exploitation

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recette collectivité	390 082.93 €	417 395.98€	420 528.48 €	538 379.84 €	672 725.97 €	417 219.20 €

Le compte administratif du service en 2025 a constaté un excédent de 110 168.16 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre un excédent de 13 887.96 € pour la part d'investissement et un excédent de fonctionnement de 96 280.20 €.

• Les autres recettes d'exploitation du service.

La participation pour l'assainissement collectif a été instaurée par délibération n° 74/2014 du conseil municipal du 28 août 2014 et s'élevait en 2015 à 796 €. Elle a été fixée à 800 € pour 2016 par délibération 71/2015 du 16 décembre 2015. La collectivité ayant désormais l'obligation de réaliser les travaux de pose de branchement, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 500 € pour 2017 par délibération 50/2016 du 15 décembre 2016. Par la délibération n°50/2018 du 24 novembre 2018, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 600 € pour l'année 2019 et à 2 650 € pour l'année 2020 (délibération N°62/2019 du 28 novembre 2019). Ce tarif a été maintenu à 2 650 € pour l'année 2021 (délibération N°40/2020 du 25 novembre 2020). En 2022, ce tarif était de 2 700 € (délibération N°40/2021 du 25 novembre 2021). En 2023, ce tarif a été porté à 2 750 € (délibération N°52/2022 du 16 novembre 2022), en 2024 ce tarif était de 2 800 € (délibération N°57/2023 du 15 novembre 2023) et en 2025 ce tarif est de 2 850 € (Délibération n° 40/2024 du 4 décembre 2024).

En 2025, le service a perçu quatre participations pour l'assainissement collectif (soit 11 350 € dont 2 branchements de 2024).

Suite à la délibération n°41/2021 du 25 novembre 2021, le premier contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif est facturé au tarif de 85 € depuis le 1^{er} janvier 2022 (précédemment gratuit). Pour l'année 2025, 38 contrôles ont été facturés soit 3 230 € supplémentaires pour le service.

Lorsque les branchements au réseau d'assainissement collectif sont déclarés non conformes, une contre visite est organisée pour constater la mise en conformité du branchement. Cette contre visite est facturée au propriétaire du branchement 170 €. En 2025, aucune contre visite n'a été facturée.

- **La dette du service public d'assainissement collectif.**

- **État de la dette en capital au 31/12/25 : 618 536.64 €**

- **Annuité 2025**

Remboursement en capital : 88 948.38 €

Remboursement en intérêts : 18 433.93 €

Total : 107 382.31 €

- **La capacité d'emprunt**

Le pourcentage des annuités d'emprunts 2025 par rapport aux recettes de fonctionnement réelles de l'exercice est de 24.77 %.

- **Les amortissements réalisés au cours de l'année.**

Au cours de l'année 2025, le patrimoine du service a nécessité des amortissements annuels d'un montant total de 94 993,32 €uros.

- **Les dépenses de travaux réalisées en 2025.**

En 2025, le service a réalisé les investissements suivants pour un total de dépenses d'investissement au compte administratif 2025 de 433 861,59 € HT :

- Six branchements de réseau : 10 170 € ;
- Remplacement de deux pompes : 4 776 € ;
- Fabrication et montage d'un bloc presse neuf nouvelle génération pour la station d'épuration : 32 688,32 € ;
- Travaux de réhabilitation de la station d'épuration (soldes) : 116 097,18 € ;
- Travaux de réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées à la ZI de Pont-Min : 147 251,94 €.

CONCLUSION

Depuis la fin de l'année 2019 et la restitution du programme d'investissement pluriannuel par le cabinet d'études SCE (suite au diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues), plusieurs améliorations ont été déployées : augmentation du plan d'épandage, mise en place d'un stockage déporté, multiples réparations des installations, investissement dans une unité de déshydratation des boues par l'achat d'une vis-presse à boues et d'un silo à chaux pour l'hygiénisation des matières (interdiction d'épandage des boues pendant la crise sanitaire), etc..

Chaque année des améliorations sont mises en œuvre pour le bon fonctionnement du service mais le point d'amélioration le plus urgent et important reste la mise aux normes de la station d'épuration vieillissante, âgée de plus de 40 ans.

Grâce à l'étude/diagnostic et à l'accompagnement du cabinet d'études SCE basé à NANTES, la commune a pu définir et arrêter son programme d'investissement estimé à 1 000 000 € HT pour la réhabilitation de certaines installations au sein de la station d'épuration actuelle.

A l'été 2022, le marché public de travaux concernant la réhabilitation de la station d'épuration communale a été attribué à la société OTV sise à CINQ MARS LA PILE (37) pour un montant de 1 130 000,00 € hors taxes.

Ces travaux sont subventionnés par l'Etat (Plan de relance - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020) à hauteur de 500 000 € et par le Département du Morbihan (Fonds d'intervention en eau potable et assainissement 2021) à hauteur de 99 000 €, soit au total 53 % du projet. L'auto-financement de la commune s'élève donc à 531 000 € (soit 47 % du projet).

La commune avait prévu, dès 2022, de commencer ces travaux mais après un appel d'offres infructueux en 2021, la commune a finalement vu ces travaux commencer en 2023 après les autorisations nécessaires obtenues. Ces travaux complexes se sont déroulés toute l'année 2024 et se sont terminés courant 2025 et ont été réceptionnés officiellement en septembre 2025.

Les travaux portaient principalement sur la réhabilitation des différents ouvrages vétustes de la station, notamment pour les filières eau et boues avec la création d'une aire de stockage des boues de minimum 460 m² y compris zone d'accueil de bennes à boues.

Fin 2025 et afin d'anticiper les travaux de la Zone Industrielle de Pont-Min intercommunale, par Roi Morvan Communauté, la commune a entrepris la réhabilitation par chemisage du réseau d'eaux usées sur le Parc d'activités de Pont-Min au Faouët, pour un montant hors taxes de 148 332,90 € avec la société ATEC REHABILITATION sise à PLERNEUF (22170).

Ces travaux permettent de laisser un équipement réhabilité et performant à l'intercommunalité Roi Morvan Communauté lors du transfert de la compétence assainissement (prévue au 1^{er} janvier 2027).

LEXIQUE

Bassin d'aération : bassin dans lequel de l'air est injecté de manière à accélérer le développement des bactéries pour accélérer la dégradation de la pollution organique de l'eau.

Bassin d'anoxie : bassin permettant la dégradation des nitrates. L'anoxie est une diminution de l'oxygène qui pousse les bactéries à décomposer les molécules de nitrates pour récupérer l'oxygène nécessaire à leur respiration, transformant ceux-ci en diazote.

Clarificateur : ouvrage séparant l'eau épurée des boues d'assainissement.

DBO5 : la DBO5, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction par les micro-organismes des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours.

DCO : la demande chimique en oxygène correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau.

Dégazeur : appareil qui permet d'enlever les gaz des eaux.

Dégrilleur : appareil qui permet de séparer et d'évacuer les matières volumineuses chassées par l'effluent.

Dégraisseeur : ouvrage qui enlève les graisses et les huiles des eaux usées.

Dessableur : ouvrage qui enlève le sable des eaux usées.

ECPP : les eaux claires parasites permanentes sont les eaux parasites présentes dans le réseau collectif par temps sec. Un volume important d'ECPP peut mettre la station d'épuration en surcharge hydraulique et porter atteinte à son bon fonctionnement.

Effluent : désigne les eaux usées domestiques urbaines.

EH (Équivalent Habitant) : unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne, c'est-à-dire contenue dans 150 litres d'eau usée.

1 E.H. = 60 g de DBO5/jour (21,9 kg de DBO5/an) ; 135 g de DCO, 9,9 g d'azote ; 3,5 g de phosphore.

Hydrocurage : technique de nettoyage du réseau utilisant l'eau sous haute pression.

MES ou Matières en Suspension : ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées et pouvant être retenues par filtration ou centrifugation.

m.l. : mètre linéaire

NTK : Azote Kjeldahl c'est-à-dire la quantité d'azote organique et ammoniacal.

Plan d'épandage : document réglementaire reprenant le périmètre d'épandage avec l'ensemble des parcelles pour lesquelles un épandage des boues en agriculture est possible, ainsi que les prescriptions concernant les épandages, le stockage et le transport.

Pt : Phosphore total

Rendement épuratoire : rapport entre la pollution mesurée en sortie et en entrée de station. Il est exprimé en pourcentage.